

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 55 (1919)
Heft: 14

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

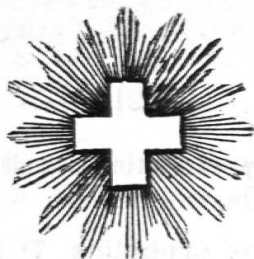
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LV^{me} ANNÉE

N° 14
Série B



LAUSANNE

5 avril 1919.

L'ÉDUCATEUR

(L'Educateur et l'Ecole réunis)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

SOMMAIRE : *Chronique vaudoise. — Chronique genevoise. — Chronique jurassienne. — QUESTIONS DE PROGRAMME ET DE MÉTHODE : Une leçon laborieuse. — Bibliographie. — PARTIE PRATIQUE : A propos de lectures. — Degré inférieur : Comment faciliter les débuts de l'écriture. — Degré moyen : Tâches d'observations pour le mois d'avril; Tempérance et sobriété. — Degré supérieur : Compte d'une faillite; Mythologie et vocabulaire.*

CHRONIQUE VAUDOISE

Legs. — Louis Cachin, décédé en février dernier, à Villeneuve, a légué fr. 100 à la Caisse de secours et invalidité et fr. 100 en faveur du « Bulletin » de la S. P. V. Le Comité.

Examens annuels. — La mobilisation et la grippe ayant entravé le travail scolaire de l'année 1918-1919, le Département de l'Instruction publique a pris des mesures spéciales en vue des examens du printemps :

Les examens écrits d'orthographe, de composition et d'arithmétique sont retardés et n'auront lieu que le 10 avril. Il n'y aura pas d'épreuve de comptabilité, ni de gymnastique. Les examens oraux seront facultatifs. Dans les communes qui tiendront à les conserver, les Commissions scolaires choisiront elles-mêmes les branches sur lesquelles ils porteront. Elles pourront faire aussi, sans assigner de notes, un examen collectif et juger dans son ensemble de l'état des connaissances de la classe.

Il est en outre recommandé aux Commissions scolaires de ne pas oublier que les circonstances n'ont pas toujours permis de parcourir normalement le programme, de se rendre compte, dans une discussion préalable avec le corps enseignant, de la tâche qui a été accomplie, et de confier, autant que possible, l'interrogation des élèves aux instituteurs et institutrices.

Enfin, les Commissions scolaires et les membres du personnel enseignant sont invités à lutter avec un redoublement d'énergie contre les congés sollicités sans nécessité absolue, contre les prolongations illégales et injustifiées des vacances.

Il sera intéressant de voir dans quelle proportion les Commissions scolaires supprimeront les examens oraux, dont on a dit tant de mal, et si celles qui les maintiendront useront des nouvelles façons de procéder qui leur sont suggérées.

A. R.

Ecoles normales. — Une exposition des dessins des élèves aura lieu du 9 au 16 avril, à l'Ecole normale, salle de l'est.

Dons d'honneur pour nos orphelins, 7^e liste. — *Montant des six premières listes : 3584 fr. 65.* — *Par Gérance « Educateur » :* De M. Goy, Chessel, 5 fr., de M. A. Grandchamp, prof., Lausanne, 10 fr. *Par J. Martin, inst., Aigle :* du corps enseignant d'Aigle et d'Yverne, 52 fr. *Par V. Girod, inst., Ollon :* du corps enseignant du cercle d'Ollon, 45 fr. 50. *Par E. Dupraz, inst. Bex :* du corps enseignant du cercle de Bex : 94 fr. 50. *Collecte de la section de Rolle :* 150 fr. (Cette somme a été versée immédiatement à la famille laissée par notre regretté collègue G., de Burtigny.) *Par M. Ed. Jaquier, Arzier, caissier, section de Nyon :* M. Baudin, Eysins, 5 fr. Mlle Reber, Genollier, 5 fr. Mlle Beausire, Arnex, 5 fr. M. Gonthier, Le Muids, 5 fr. M. et Mme Jaquier, Arzier, 20 fr. Mlle Michot, Givrins, 10 fr. Mlle Treboux, St-Cergue, 5 fr. Mlle Meylan, Commugny, 5 fr. Mlle Burgdorfer, La Cure, 1 fr. Mlle Genevay, Bassins, 5 fr. Mlle Corminbœuf, Coinsins, 5 fr. Mlle Hutzmann, Vich, 2 fr. Mme Thomas, Chavannes, 5 fr. M. Barraud, Vich, 5 fr. Mlle Sandoz, Begnins, 5 fr. M. Schmidly, Begnins, 5 fr. Mlle Corbaz, Gland, 5 fr. Mlle Dutruit, Gland, 5 fr. M. Guignard, Founex, 5 fr. M. Bornand, Crans, 5 fr. Mlle Gauthey, Founex, 5 fr. Mlle Diserens, Prangins, 5 fr. Mme Guex, Vich, 10 fr. Mlle Bolay, 7 fr. Mlle Baiche, Crassier, 5 fr. Mlle Lugrin, Chavannes-les-Bois, 5 fr. M. Ruedi, Le Vaud, 5 fr. Mlle Isoz, Gingins, 5 fr. M. Braissant, Le Muids, 7 fr. M. R. Henry, Bassins, 5 fr. M. Zimmermann, Coinsins, 5 fr. M. Reymond, St-Cergues, 5 fr. M. Puidoux, Coppet, 10 fr. Mlle Jaunin, Coppet, 5 fr. Mme Gaudin, Coppet, 1 fr. Mme Martin, Bogis, 2 fr. Mlle Eberlé, Crans, 3 fr.

Par M. U. Graf, délégué, pour la section de Cossonay : Mme Martinet, Mont-la-Ville, 10 fr. Mlles J. Chamot et E. Basset, Pampigny, 20 fr. M. J. Auberson, Ferreyres, 5 fr. Mlle H. Addor, Eclépens, 2 fr. M. L. Tétaz, Eclépens, 5 fr. M. R. Zwahlen, La Sarraz, 5 fr. Mlle G. Guignard, La Sarraz, 5 fr. Mlle Monnier, La Sarraz, 5 fr. M. E. Bignens, La Sarraz, 5 fr. Mme C. Bastardot, Villars-Lussery, 5 fr. Anonyme, Lussery, 1 fr. 50. M. A. Cart, Lussery, 2 fr. 50. M. Reymond, Chevilly, 5 fr. Mlle E. Faillettaz, Chevilly, 5 fr. M. et Mme E. Borgeaud, Orny, 5 fr. Mme R. Meystre, Pompaples, 3 fr. M. G. Cornaz, Pompaples, 5 fr. M. C. Piot, Moiry, 3 fr. Mme Cugny, Moiry, 3 fr. M. U. Graf, Dizy, 5 fr. Mlle Thormeyer, La Chaux, 7 fr. M. Payot, Chavannes, 5 fr. Mlle Berzin, Cuarnens, 4 fr. M. Courvoisier, Cuarnens, 5 fr. Mlle E. Amiguet, L'Isle, 5 fr. M. M. Jacot, Boussens, 5 fr. M. C. Guignard, Sévery, 5 fr. Mlle S. Dind, Daillens, 1 fr. M. A. Suter, Cossonay, 5 fr. Mme H. Sudan, Cossonay, 5 fr. Mlle L. Rochat, Vuflens, 5 fr. M. E. Vuillemin, La Chaux, 50 fr. M. A. Pavillon, Bournens, 5 fr. M. P. Meystre, Mex, 1 fr. M. P. Michaud, Vuflens, 5 fr. M. C. Maire, Sullens, 5 fr. M. J. Masnata, Daillens, 5 fr. Mlle Guignet, Collion, 2 fr. Mlle E. Muller, Collion, 5 fr. M. P. Schmidt, Senarclens, 5 fr. Mlle R. Porchet, Cuarnens, 3 fr. Mlle A. Brouty, Penthaz, 2 fr. Mlle H. Borgeaud, Eclépens, 4 fr. M. et Mme R. et Ch. Monod, L'Isle, 10 fr. M. A. Pilet, Penthaz, 15 fr. M. U. Pasquier, Penthaz, 10 fr. M. J. Rochat, Collion, 5 fr. M. L. Court, Villars-Bozon, 5 fr. Corps enseignant de Montricher, 30 fr. M. A. Mabilie, Bettens, 5 fr. M. L. Zwahlen, Cottens, 5 fr. M. H. Dony, Penthaz, 6 fr. M. E. Bolay, Pampigny, 5 fr. Mlle E. Jorand, Sullens, 3 fr. M. E. Moudon, Grancy, 5 fr. Mlle G. Payot, Grancy, 5 fr. M. G. Chantrens, Cossonay, 5 fr. *Par M. S. Perrin, inst., Montcherand, pour la section d'Orbe :* Corps enseignant primaire d'Orbe, 63 fr., — de Bavois, 11 fr., — de Chavornay, 17 fr., — de Corcelles, 5 fr. M. S. Perrin, Montcherand, 10 fr. Corps enseignant primaire de Baulmes, 28 fr. M. Mingard, L'Abergement, 10 fr. Corps enseignant de Rances, 10 fr. M. L. Schneeberger, Sergey, 10 fr. Corps enseignant, Valeyres, 11 fr., — de Vuitebœuf, 20 fr., — de Agiez, 15 fr., — de Arnex, 9 fr., — de Bofflens, 15 fr., — de Bretonnières et Comité de couture, 15 fr., — des Clées et Mme Conod-Baud, ancienne institutrice, 18 fr., — de Croy, 10 fr., Mme Curtet, Juriens,

5 fr. M. P. Schær, La Praz, 5 fr. M. Burnand, Premier, 3 fr. Corps enseignant de Val-
lorbe, 71 fr., — de Ballaigues, 20 fr., — de Vaulion, 28 fr. Total : Fr. 4916 65.

Gindroz, caissier S. P. V.

CHRONIQUE GENEVOISE

U. I. P. G. Assemblée plénière du 27 mars. — En une causerie alerte et documentée, M. Pesson, Inspecteur des Ecoles, a entretenu un nombreux auditoire de l'œuvre des colonies de vacances et de l'Ecole en plein air de La Rippe.

Bien que les dépenses totales de la Fédération genevoise des colonies de vacances s'élèvent, en 1918, à fr. 80 000, cette somme ne permet d'envoyer à ces colonies que le tiers des écoliers désignés par les médecins. Et encore ne s'occupe-t-on que de l'enfance indigente ! On abandonne une catégorie très intéressante, les enfants dont le séjour à la Colonie pourrait être payé par les parents et que ceux-ci, retenus à la ville par leurs affaires, n'envoient pas à la campagne, parce qu'ils ne savent où les loger. L'œuvre excellente des colonies de vacances a donc besoin d'être étendue, d'une part en augmentant les ressources de la Fédération (l'Etat pourrait prendre le tout en main ; c'est une question), d'autre part en instituant des colonies payantes.

L'Ecole de la Rippe est la seule école genevoise de plein air dont le régime est l'internat. M. Pesson, qui l'a créée, a su la faire vivre dans le cœur de ses auditeurs : c'était là le bon moyen d'engager le corps enseignant à obtenir de l'Etat l'utilisation immédiate du beau domaine de Saconnex-d'Arve¹, pour y fonder de semblables institutions.

La lecture du rapport très complet de M. Junet-Moser sur « les tendances actuelles de l'enseignement primaire » a terminé la séance. Ce rapport sera prochainement discuté dans nos deux sections.

E. L.

U. I. P. G. Section des dames. — La section des dames de l'U. I. P. G. et l'Association pour le suffrage féminin avaient organisé, pour le vendredi 14 mars, à l'Aula de l'Université, une conférence publique et contradictoire sur ce sujet : « A travail égal, salaire égal. » La question fut introduite par Mlle E. Gourd, champion fort estimé des revendications féminines. Mlle Gourd déclara d'une façon convaincante, que le moment était venu de discuter publiquement cette conception nouvelle, mais juste, du droit des femmes à l'égalité de salaire, dans tous les cas où elles produisent un travail égal à celui de l'homme.

M. de Maday, professeur à l'Université de Neuchâtel, présenta la question au point de vue économique. Il reprit avec autorité les arguments dont il s'était servi lors de sa première conférence, sur le « Droit des femmes au travail », conférence dont nous avons déjà parlé ici-même. Il traça un aperçu historique du rôle de la femme dans la vie sociale économique et ceci depuis les temps les plus reculés. Il prouva, en se basant sur de nombreux exemples, qu'une grande partie de l'industrie ménagère de la femme, lui ayant été enlevée peu à peu par les industries modernes (ceci pour le vêtement, les toiles, les conserves, l'éclairage, la fabrication du pain, etc.), la femme se trouve, de ce fait, dans l'obligation de

¹ Légué à l'Etat par Mme Mégevand, en vue d'œuvres scolaires.

gagner sa vie et d'aider aux dépenses du ménage. Ceci étant prouvé, M. de Maday s'attacha à démontrer que, dans la plupart des cas, le travail de la femme est insuffisamment rétribué. La société moderne exploite la femme en l'employant à bas prix et cet état de choses a été produit par les causes suivantes : 1^o Les femmes se contentent dans bien des cas d'un salaire inférieur, parce que leur gain n'est souvent qu'un appoint ; 2^o L'apprentissage des femmes est en général insuffisant ; 3^o L'organisation féminine (syndicats) fait défaut ; 4^o La maternité et les maladies qui en découlent entravent souvent le travail de la femme ; 5^o L'employeur se base sur la loi de l'offre et de la demande. — Ces arguments ont, à coup sûr, une certaine valeur, en ce sens qu'ils empêchent souvent la femme de produire un travail égal à celui de l'homme ; mais il n'en reste pas moins vrai que dans tous les cas où la femme produit un travail égal, elle a droit à un salaire égal à celui de l'homme.

M. de Maday appuya tout particulièrement sur ce point, que si le patron s'arroge, au mieux de ses intérêts, le droit de payer moins généreusement ses employées féminines, l'Etat, lui, devrait méconnaître la loi inique et immorale de l'offre et de la demande. L'Etat devrait être l'expression la plus haute de la justice et de l'égalité absolue, et suivant la déclaration de M. Paul Pictet, président du Grand Conseil : « L'Etat doit être une vaste association de libération mutuelle. » L'Etat devrait donc, en tant que chef de la nation, établir l'échelle des traitements qu'il alloue à ses fonctionnaires, sur une base absolument équitable, et accorder au travail féminin le salaire égal, dans tous les cas où ce travail est égal à celui de l'homme. Ceci existe déjà dans plusieurs grandes maisons de banque et autres. L'Etat se doit à lui-même d'être un précurseur dans cette œuvre de justice.

M^{me} Grange, institutrice, présenta ensuite un rapport circonstancié et admirablement documenté. Le travail de M^{me} Grange a dû être considérable et les chiffres cités par elle sont des arguments de première force, qui militent en faveur de ce mouvement féministe. M^{me} Grange a parlé de toutes les professions, et de tous les cas, où la femme fournit un travail égal à celui de l'homme et reçoit, néanmoins, un salaire inférieur. Cependant, dans plusieurs Etats, villes, etc., et, à Genève même, dans certaines banques, ce principe : « A travail égal, salaire égal » a reçu son application. Ceci est un grand honneur pour ces Etats et ces entreprises privées.

Ce remarquable exposé fut suivi d'une discussion animée, à laquelle prirent part : M. Mussard, président du Département de l'Instruction publique, et plusieurs autres personnalités connues. Espérons que cet échange de vues contribuera à la réalisation de cette idée de justice : « A travail égal, salaire égal. » M. M.

CHRONIQUE JURASSIENNE

Cours complémentaires. — D'après le règlement général à la base de son organisation, l'école complémentaire sert à répéter et à développer les matières de l'école primaire. Cette organisation se comprenait en 1894, car à ce moment les cours complémentaires répétaient surtout le programme des examens de recrues. Aujourd'hui les épreuves pédagogiques des recrues sont en mauvaise

posture : elles ne seront probablement pas rétablies. Mais les cours complémentaires sont l'œuvre post-scolaire par excellence. On cherche, dans le canton de Berne, à leur donner une tendance agricole et professionnelle. Parmi les conférences données dans les examens nous citerons : 1. Comment l'abeille construit un rayon de miel ; 2. La fonte du lait ; 3. La fonte du fer ; 4. Comment on fabrique un pot à lait ; 5. L'organisation militaire ; 6. Les jardins ouvriers ; 7. Le cheval des Franches-Montagnes ; 8. Le drainage de la Communance près Delémont ; 9. Le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif dans les principales républiques ; 10. L'azote en agriculture ; 11. Le cerisier. H. GOBAT.

† **Gustave Vauclair**, proviseur de l'école cantonale de Porrentruy, est décédé subitement le 25 mars, dans sa cinquante-huitième année. Il enseignait l'histoire et la langue française.

Sorti de l'école normale de Porrentruy, en 1881, Gustave Vauclair débuta dans l'enseignement à Saint-Brais, d'où il passa à Saulcy pour revenir à Saint-Brais où le jeune instituteur s'était fait apprécier.

Après avoir subi avec succès l'examen du brevet secondaire, Vauclair fut nommé à l'école de Vendlincourt et c'est en 1902 qu'il fut appelé à l'école cantonale. Dans son enseignement, il était la vie même ; « il excellait à la répandre autour de lui de sa parole communicative et entraînant, de son esprit clair et toujours en éveil, de son cœur chaleureux et débordant, » dit le journal *L'Action*. Sur sa tombe des discours ont été prononcés par M. le Dr Juillard, recteur de l'école cantonale, par M. Ch. Comment, directeur de l'école secondaire et par M. G. Capitaine, avocat. Des chœurs de circonstance ont aussi relevé dignement cette cérémonie funèbre. H. GOBAT.

Questions de programme et de méthode.

Lorsque la Chronique de nos sections chômera quelque peu et que nous disposerons de l'espace nécessaire, nous en profiterons pour insérer à cette place, sous ce titre, des articles qui relèvent à la fois de la partie générale et de la partie pratique de notre journal. C'est le cas de celui qu'on va lire.

UNE LEÇON LABORIEUSE¹

On étudie en classe l'histoire de Samson. Le petit Jean, esprit éveillé et curieux, ne cesse de lever la main et de poser des questions, auxquelles il n'est pas toujours aisé de répondre :

— M'selle, est-ce que la maman de Samson buvait du vin rouge ou du vin blanc ?

La maîtresse ne peut s'empêcher de sourire à l'ouïe de cette question saugrenue, mais assez difficile à résoudre, car la bible ne nous donne sur ce point

¹ Les maîtres des écoles publiques vaudoises donnent encore l'enseignement de l'histoire biblique dont ils peuvent du reste se faire dispenser. Nos collègues d'autres cantons dont l'école est strictement laïque comprendront donc que nous fassions volontiers place à cet article. (Réd.)

aucune précision. La régente d'ailleurs ne s'embarrasse pas pour si peu et, un peu étourdiement, répond :

— Mais qui te dit, mon petit Jean, que cette dame buvait du vin ?

— C'est, reprend le malin écolier, c'est l'ange qui lui a dit *de n'en plus boire*, parce qu'elle allait avoir un bébé...

L'institutrice, qui jusqu'alors ne s'était jamais arrêtée à ce détail, expliqua que la couleur du vin n'avait aucune importance, que sans doute la dame n'en buvait pas beaucoup...

Mais petit Jean n'était qu'à demi satisfait. Il essaya de raconter que sa maman n'en buvait jamais, ni lui non plus, ni ses sœurs...

Un de ses camarades voulut savoir ce que c'était que la cervoise.

— C'était une sorte de bière.

— Ah ! reprit le premier, la maman de Samson buvait aussi de la bière... Elle avait soif tout le temps...

La leçon s'annonçait inquiétante, et la maîtresse se demandait comment cela allait finir, car le sujet, malheureusement, est plein de mystères insondables pour des cerveaux de dix ans, et même pour d'autres plus développés.

Il fallut s'arrêter à la question des cheveux, qui devaient être bien longs, puisqu'on ne les coupait jamais. — Pourquoi Samson se faisait-il des tresses comme une fille ? Se coiffait-il lui-même ?

— Ma sœur en a seulement deux, de tresses !

On s'attarda au combat contre le lion, et à l'essaim d'abeilles établi dans la carcasse du roi du désert. On s'amusa follement, quand on en vint à parler de l'énigme posée aux amis de noce, mais on trouva que, pour un juge, Samson tuait beaucoup de Philistins.

Où les choses se gâtèrent, ce fut dans l'affaire de Gaza. Les questions pleuvaient :

— Pourquoi Samson allait-il chez cette femme ? Pourquoi les Philistins voulaient-ils le tuer ? Pourquoi est-il resté jusqu'à minuit ? Il aurait dû rentrer de jour !...

Convenez qu'il n'était pas aisé de satisfaire à toutes ces curiosités enfantines et de trouver des réponses nettes et des raisons convaincantes. L'institutrice s'en tira tant bien que mal, et plutôt mal que bien.

« Samson finit par tomber dans les pièges d'une femme nommée Delila ». — Cette phrase fit travailler de plus belle les esprits.

L'un des élèves demanda combien Samson avait de femmes. Un autre voulait savoir si Delila tendait des trappes et si Samson s'était fait du mal.

Et ce fut ainsi jusqu'au bout. La fin dramatique de ce juge extraordinaire apitoya les enfants et les tint haletants. « Et Samson fit périr un grand nombre de Philistins. »

* * *

Cette histoire de Samson, vrai conte de Perrault, intéresse extrêmement les enfants. On serait intéressé à moins. Mais je me demande, et je ne suis pas le seul, pourquoi elle figure dans le programme des écoles vaudoises ? Quelle morale tirer d'un récit abracadabrante, où l'on ne respire que vengeance, carnage et

tromperie ? Est-il un seul élève de dix à douze ans qui puisse le comprendre ? Est-il un seul maître qui puisse l'expliquer ?

Pourquoi consacrer deux ou trois semaines, si ce n'est davantage, à une étude qui est peut-être à sa place dans un programme de la faculté de théologie, mais qui est hors de la portée du II^e degré d'une classe primaire ?

Et il y aurait à retrancher d'autres chapitres encore du programme d'histoire biblique du degré moyen, programme beaucoup trop chargé pour de jeunes élèves.

Qu'on veuille bien le parcourir et l'on s'en convaincra sans peine.

A. ROULIER.

BIBLIOGRAPHIE

La Démocratie suisse, par Félix Bonjour, ancien président du Conseil national suisse. Lausanne, Payot & Cie. Fr. 4.50.

Les membres du corps enseignant trouveront dans ce volume de saine vulgarisation une foule de renseignements propres à vivifier leurs leçons d'instruction civique ou d'histoire, une vue d'ensemble de nos institutions, et se convaincront que les vingt-cinq démocraties qui composent notre patrie et où toutes les formes de gouvernement populaire sont ou ont été pratiquées, offrent un tableau tout aussi varié que la Suisse physique elle-même. Ils goûteront par surcroît la clarté de l'exposition, la netteté de vues et le style sobre et nerveux du rédacteur en chef de *La Revue*.

Le 1^{er} chapitre donne une idée que nous croyons très juste de ce que doit être l'Etat fédératif, qui sera vraisemblablement la forme adoptée à l'avenir par plusieurs des grands pays de l'Europe, à qui la Suisse pourra servir de modèle.

Très curieux les chapitres traitant de l'extension des droits populaires et de certaines institutions caractéristiques du temps passé ; des landsgemeinde, qui s'honorent de six siècles d'existence et dont notre pays offre l'unique exemple ; du referendum, « excellent baromètre de l'atmosphère politique » et qui rendit, en 1882, un signalé service aux hommes d'école, en permettant aux fédéralistes de la Suisse romande de rejeter l'arrêté fédéral instituant « le bailli scolaire » de redoutable mémoire...

Très instructives aussi les pages consacrées aux communes et libertés communales, ainsi que les judicieuses réflexions sur le droit de vote.

Ceux qui liront l'ouvrage de M. Bonjour seront renseignés, conviendront avec l'auteur que ce n'est pas une sinécure de jouer un rôle politique un peu actif dans nos petites républiques, et tous, nous en sommes sûr, ratifieront ces paroles : « Aux forces d'inertie ou de destruction, il faut opposer sans relâche celles qui tendent à développer sainement les institutions politiques et sociales et à les adapter toujours mieux aux besoins de l'époque... Mais c'est surtout dans l'instruction et dans une éducation poursuivie avec persévérance que la démocratie doit trouver sa véritable vigueur. » ¹

A. R.

¹ A ce propos, une question se pose : La démocratie suisse, la démocratie vaudoise en particulier, a-t-elle fait tout son devoir envers l'Ecole populaire ? A-t-elle fait à ses instituteurs une situation matérielle en rapport avec la tâche de première importance qu'elle leur confie ?

A. R.

PARTIE PRATIQUE

POUR CEUX QUI DÉBUTENT DANS L'ENSEIGNEMENT

A propos de lectures.

Vieux conseils d'un vieux pédagogue.

M. A. Grandjean nous communique la page suivante, extraite des œuvres de l'érudit neuchâtelois Chaillet, et qui, en dépit de son aspect paradoxal, archaïque et pédant, n'en renferme pas moins des vérités bonnes à méditer, même, et peut-être surtout à notre époque de téléphones, de sténographie, de machines à écrire et d'aéroplanes.

Né à la Brévine en 1751 et mort à Peseux en 1823, Chaillet se distingua comme pasteur, professeur et littérateur. « Il a eu bien des genres de supériorité », dit un de ses biographes ; « mais nous croyons pouvoir soutenir que la plus grande a été celle de l'enseignement, son fauteuil semblait l'inspirer. » Il enseignait, dit-on, avec la même facilité les langues anciennes, la rhétorique, la philosophie et la théologie dans plusieurs de ses branches. Formé à l'école des anciens qu'il lisait et relisait sans cesse, — il savait à peu près tout son Homère par cœur, — Chaillet avait un goût littéraire des plus remarquables ; sa critique était toujours très spirituelle, et son style d'une clarté parfaite.

« On lit trop, écrivait-il, beaucoup trop, avec trop peu de choix, et on relit trop peu.

» En lisant trop de différents livres, on s'accoutume à lire superficiellement et mal, et je suis persuadé que Démosthène n'aurait jamais été Démosthène si, au lieu de transcrire jusqu'à huit fois son Thucydide, il avait parcouru dans le même temps une vingtaine de différents ouvrages.

» Je ne crois pas dire trop en avançant que ce n'est qu'à une douzième lecture ou environ qu'il est possible de bien apprécier et de bien sentir tout le mérite d'un ouvrage composé avec soin. Alors ces beautés délicates qui entrent imperceptiblement dans la texture du style, frappent ; on démêle insensiblement, on s'applaudit de savoir démêler l'art caché, le travail de l'auteur ; on reconnaît la main du maître jusque dans les plus légers linéaments. Alors, seulement, le génie de l'écrivain pénètre en nous et féconde le nôtre ; nous nous approprions sa manière. Si l'on n'a lu que deux ou trois fois Racine ou Virgile, Fléchier, Cicéron ou d'Aguesseau, on peut être bien sûr qu'on ne les connaît pas du tout.

» Jusqu'à ce que le goût soit formé, jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans par exemple (et je consens même volontiers qu'on fixe plus tard encore cette époque de la majorité littéraire), on ne saurait trop se borner à l'excellent et s'abstenir du médiocre. Alors il est contagieux. Il importe d'être élevé nourri, institué, dans cette espèce de retraite ; il importe de vivre longtemps sans autre société que celle de nos génies éminents, afin de s'accoutumer parfaitement à leur ton et à leur manière, jusqu'à ce qu'on soit bien pénétré et comme imbu de leur esprit.

» Quant on sait par cœur son Homère, son Virgile et son Fénelon, son Racine

et son Sophocle, son Boileau, son Bossuet et son Cicéron ; quand on s'est ainsi abreuvé à longs traits de ces eaux vives et pures, qui sont le contrepoison le plus efficace que je connaisse contre le mauvais goût dominant ; on peut alors hardiment, sans aucun danger et même avec fruit, se jeter (avec quelques précautions pourtant) dans la mêlée des livres. »

ÉCRITURE

Degré inférieur.

Comment faciliter aux petits les débuts de l'écriture.

Ce n'est pas seulement chez des enfants anormaux, c'est chez beaucoup d'élèves normaux qu'on rencontre dans les débuts des difficultés énormes pour l'apprentissage de l'écriture. Malheureusement, dans beaucoup de classes nombreuses, ces élèves sont obligés de suivre, bon gré mal gré, les enfants mieux doués, et alors, — selon le degré de leurs tares, selon les soins spéciaux qu'ils reçoivent de leurs maîtres, — de deux choses l'une : ou bien ils échouent complètement et végètent sans jamais arriver à un résultat, ou bien, s'ils ont un peu moins de peine, ils arrivent, mais comment ? N'est-ce pas là souvent l'origine de beaucoup de ces écritures indéchiffrables qui font gémir à si juste titre non seulement ceux qui en sont affligés, mais tous ceux qui en sont les victimes indirectes ; jamais on n'a possédé les bases et il a fallu écrire toujours davantage et toujours plus vite : la qualité doit en souffrir.

N'y aurait-il pas moyen de réagir plus efficacement contre ces difficultés du début ?

L'essentiel serait d'abord de *ne pas aborder trop tôt l'enseignement de l'écriture*. Combien n'avons-nous pas entendu de nos collègues de l'école enfantine gémir d'être astreintes à inculquer déjà les premières notions scolaires à des enfants qui n'ont pas 7 ans et qui auraient encore tant besoin d'apprendre à voir, à jouer, à parler. Et quelles découvertes intéressantes et encourageantes on fera le jour où l'on voudra bien faire l'essai d'éliminer complètement le travail scolaire proprement dit de l'école enfantine !

Puis il faut bien se persuader que le meilleur moyen d'arriver à écrire vite et bien n'est pas de vouloir y parvenir directement, coûte que coûte, quelles que soient les difficultés à vaincre, mais, comme en bien d'autres domaines, il faut savoir perdre du temps pour en gagner : les *exercices préliminaires* à l'écriture conduiront au but plus sûrement et tout aussi vite. Mlle Montessori nous les a fait connaître : le travail manuel sous toutes ses formes, la reconnaissance des formes, des grandeurs, etc., les dessins à recouvrir de hachures, les lettres en papier d'émeri dont il faut suivre les formes avec le doigt, les lettres découpées en carton ou en bois à palper, à manipuler, etc. ; en tous pays on a vu se multiplier le matériel destiné à faciliter l'acquisition des mouvements graphiques. Dans la classe de retardés de la Scuola Magistrale ortofrenica de Rome, Mlle E. Parisi¹ expose d'ingénieux exercices effectués au moyen d'un matériel qu'il est aisé de se fabriquer soi-même ; il s'agit d'un premier alphabet découpé dans du carton — les voyelles d'une certaine couleur et les consonnes d'une autre, puis

¹ Montesano. Guida all' insegnamento in una prima classe elementare di tardivi.

d'un second alphabet dans lequel les lettres ont exactement les mêmes formes et les mêmes dimensions (8 à 10 cm. environ pour le o) ; l'enfant identifie ces deux alphabets en plaçant les lettres découpées exactement sur les lettres dessinées ; il reproduit les lettres de carton en en suivant les contours au crayon, puis en remplissant au pastel l'épaisseur entre les lignes ; il s'exerce à en suivre la forme avec le doigt, puis à les reconnaître au toucher. — Ce matériel est évidemment un peu long à confectionner ; mais, une fois fait, pour peu qu'on sache exiger l'ordre chez ses élèves, on l'a pour longtemps sinon pour toujours — et les quelques heures qu'on y a consacrées sont largement compensées par l'intérêt, la joie et le profit qui en sont la conséquence.

Cependant pour ceux qui n'ont pas ce matériel et pour rester fidèle à ce principe si évident que *des mouvements sont plus faciles à exécuter en grand qu'en petit*, on peut avoir recours aux moyens suivants :

1° *La maîtresse écrit, au tableau noir, en grande dimension (20 à 30 cm. environ), toute une ligne de i, de o ou de telle lettre dont l'exécution, présente quelque difficulté : l'enfant repasse, 1, 2, 3, 4, 5 fois chacune des lettres de la maîtresse ;* il faut naturellement surveiller l'élève pour qu'il commence la lettre au bon endroit ; il est bien évident que des lettres tracées en sens inverse seraient plus nuisibles qu'utiles. Si l'enfant a trop de peine au début on lui guidera la main pour commencer.

2° Une fois que le mouvement est acquis, *la maîtresse ne fait plus qu'un seul modèle de la lettre ;* si c'est nécessaire elle peut en tracer une partie ou indiquer par quelques points les parties essentielles : *l'enfant complète la lettre ou la reproduit entièrement.*

3° Une fois que l'enfant a acquis en grand le mouvement à exécuter, c'est un bien grand saut que de lui faire exécuter tout de suite la lettre dans son cahier, même dans l'écriture que nous appelons « grosse », par opposition à la moyenne et à la fine. C'est pourquoi nous trouvons préférable *de dessiner sur le cahier de l'enfant une lettre de grande dimension (10 cm. environ par exemple) ; l'enfant la repasse une première fois, puis dessine à côté dans un interligne, — ou dans deux interlignes consécutifs, — pour commencer la même lettre en plus petit ;* puis il repasse une deuxième fois le modèle de grande dimension, puis dessine une deuxième petite lettre ; puis il repasse une troisième fois le modèle et dessine la troisième petite lettre, etc., et ainsi de suite, jusqu'au bout de la ligne et pendant deux ou trois lignes ou plus s'il le faut. Ce retour au mouvement en grand, et sous une forme parfaite chaque fois qu'une lettre a été tracée, est d'un excellent effet pour amener l'élève à corriger de lui-même les déformations qui peuvent se produire au cours de l'exercice.

Parfois c'est non seulement la capacité de reconnaître et d'imiter les formes qui manque, mais le zèle, l'intérêt pour ce travail. Un moyen qui réussit parfois à encourager ces « rebelles », c'est *l'usage des crayons de couleur* en faisant alterner une lettre noire avec une rouge, une noire avec trois rouges, etc., etc., et en variant ces exercices, le prestige de la couleur fait ce que n'avait pu faire le peu d'attrait de la forme ; en outre, ces petits exercices supplémentaires de calcul sont toujours utiles avec des retardés.

Nous croyons qu'en usant de ces procédés et d'autres analogues, et, bien

entendu, en suivant une marche progressive et méthodique, en étudiant les groupes de lettres de forme analogue, si l'on n'a pas à faire à des enfants profondément anormaux, on aura bien des chances de les faire triompher des difficultés du début et même de les amener à acquérir une bonne écriture — avec une économie appréciable de temps et d'effort pour le maître et pour l'élève.

A. DESCOEUDRES.

SCIENCES NATURELLES

Tâches d'observations à proposer aux élèves pendant le mois d'avril.

1. *Les arbres fruitiers.* — 1. Dessinez un bouton à fleurs et un bourgeon à feuilles de pommier et de poirier. Comparez avec vos observations de février. — 2. Comptez le nombre de fleurs qui sortent d'un bourgeon de pommier, — de poirier. — 3. Dessinez une fleur de poirier et une de pommier. Comptez le nombre des étamines. — 4. Que devient l'enveloppe du bourgeon à fleurs? — 5. Que devient celle du bourgeon à feuilles?

2. *La primevère.* — 1. Dessinez un plant de primevère avec ses racines et ses fleurs. — 2. Observez avec précaution un certain nombre de primevères et voyez si toutes les fleurs sont de même couleur. — 3. Observez la longueur du pistil, le nombre et la disposition des étamines. — 4. Dessinez la coupe verticale d'une fleur.

3. *La violette.* — 1. Notez comment sont disposées les fleurs de la violette. — 2. Dessinez une fleur de profil, de face. Ouvrez-la et dessinez-en l'intérieur. — 3. Dessinez une feuille attachée à la tige. Que remarquez-vous à la base du pétiole?

4. *Le gui.* — 1. Observez les rameaux du gui et voyez où sont placées les fleurs : fleurs mâles et fleurs femelles. — 2. Quelle couleur ont-elles? — 3. Nombre et aspect des étamines? — 4. Séparez les étamines et collez-les sur votre cahier d'observations. — 5. Mâchez une petite portion de feuille. Quel goût a-t-elle?

5. *La renoncule et le fraisier.* — 1. Comparez une fleur de renoncule (bouton d'or) avec une fleur de fraisier. — 2. Dessinez l'une et l'autre. — 3. Collez deux de ces fleurs l'une à côté de l'autre sur votre cahier. — 4. Comparez aussi les feuilles et les racines. — 5. Dessinez une racine de bouton d'or et une de fraisier. — 6. Dessinez une feuille de renoncule et une de fraisier.

6. *Agriculture et horticulture.* — 1. Notez les terrains qui se recouvrent d'herbe le plus vite. — 2. Remarquez l'exposition et la nature du terrain des prairies où l'herbe est en retard. — 3. Quels sont les travaux des champs en ce mois? — 4. Les travaux du jardin?

7. *Les oiseaux.* — 1. Où les hirondelles font-elles leur nid? (Hirondelles à gorge blanche? hirondelles à gorge noire?) — 2. Observez la construction d'un nid d'hirondelle et notez ce que vous avez remarqué. — 3. Observez pendant quelques minutes un moineau et dites ce qu'il fait. — 4. Comparez le vol de l'hirondelle à celui d'un moineau. — 5. Quel est le plus petit oiseau de votre contrée? — 6. Quel est le plus gros? — 7. De quelle couleur sont les oiseaux que vous connaissez? — 8. Quels sont les oiseaux qui chantent le matin? le

soir ? en plein midi ? — 9. Comparez le bec de l'hirondelle, du moineau et du pigeon.

8. *Les poissons.* — 1. Quels sont les poissons de lac et de rivière que vous connaissez ? — 2. Procurez-vous un poisson vivant. Observez-le. Regardez sa bouche et ses ouïes. Quels mouvements font-elles dans l'eau ? — 3. Examinez la disposition des écailles. — 4. Comparez la disposition des écailles du poisson à celle des écailles des bourgeons des plantes. — 5. Un poisson peut-il se noyer ?

9. *Papillons et chenilles.* — 1. Avez-vous déjà vu des papillons ? De quelle couleur étaient-ils ? Dessinez-en un. — 2. Observez ceux qui volent autour des fleurs de pommier et de poirier (pyrale). — 3. Observez les nids de chenilles accrochés aux branches des arbres ; ouvrez-en un avec précaution et comptez si vous pouvez le nombre des chenilles qu'il contient. — 4. Tâchez d'assister à l'échenillage des arbres et dites ce que vous aurez vu faire.

(Communiqué par A. D.)

ENSEIGNEMENT ANTIALCOOLIQUE

Degré moyen.

La leçon de lecture est terminée. Les élèves ont lu « L'ivresse » de Voltaire (livre de lecture du degré intermédiaire, Dupraz et Bonjour). Le maître dispose encore de quelque temps avant de changer de leçon ; il veut le mettre à profit et saisir l'occasion de faire un peu d'enseignement antialcoolique. Les élèves viennent de voir une conséquence de l'ivresse ; le maître pourra leur en montrer d'autres, mais ce qui nous paraît le plus important ici, c'est de rechercher avec eux comment on devient un ivrogne, autrement dit de rechercher les causes de l'ivrognerie et les moyens de s'en préserver. Il pourra le faire sous la forme d'une petite causerie morale que nous intitulerons :

Tempérance et sobriété.

Pourriez-vous, mes enfants, m'indiquer comment on dépense inutilement ce qu'on gagne ? (*Plaisirs, toilette, cabaret, etc.*) Est-il raisonnable, pour se procurer quelques plaisirs, de s'exposer à manquer du nécessaire un jour ? — Ne peut-on donc s'amuser sans dépenser son argent à ces plaisirs ? — Indiquez-moi quelques moyens de s'amuser sans gaspiller son argent ? Voyons maintenant les dépenses inutiles. Parlons de la toilette. Qui est-ce qui y dépense le plus d'argent ? (*Les femmes et les jeunes filles.*) Les hommes ne dépensent-ils pas aussi quelquefois trop d'argent pour leurs habits ? Est-ce raisonnable ? Comment devons-nous donc nommer le goût de la toilette et des plaisirs ? (*Un défaut.*) Et comment nomme-t-on l'opposé des défauts et des vices ? (*Des qualités et des vertus.*) Parmi les vertus, il y en a une surtout qui contribue à nous empêcher de dépenser tout ce que nous gagnons, c'est la *sobriété* ou la *tempérance*. Qu'est-ce qu'une personne sobre ? (*Une personne qui ne fait aucun excès dans le boire ou le manger et qui ne mange et ne boit qu'autant qu'il est nécessaire pour vivre.*) L'excès dans le manger s'appelle la gourmandise et l'excès dans le boire est l'ivrognerie. Parlons de ce dernier vice. Vous avez vu parfois des gens qui ne peuvent pas se tenir sur leurs jambes, qui chancellent en marchant, qui heurtent les murs, qui tombent à

terre et se traînent dans la boue. Dans quel état sont-ils ? (*Ils sont ivres.*) Comment appelle-t-on les hommes qui se mettent souvent dans cet état ? Les ivrognes sont-ils des gens sobres et tempérants ? Savez-vous le nom du défaut qui conduit à l'ivrognerie ? C'est *l'intempérance* ou l'habitude de boire plus qu'il ne faut.

Un homme ivre a-t-il sa raison ? Est-ce réellement un homme ? A quoi ressemble-t-il ? Qu'est-ce qu'un homme ivre pour ceux qui le voient ? (*Un objet de pitié et de dégoût.*) Ne vous est-il pas arrivé parfois de vous moquer des gens ivres ? Vous avez eu tort, car ces gens-là sont plus à plaindre qu'à blâmer ; ce sont des malheureux. Quel est le vice qui vous paraît donc le plus vil, le plus bas et qui dégrade le plus un homme ? (*C'est l'ivrognerie.*)

Un ivrogne est-il, en général, un bon ouvrier ? C'est un homme sur lequel on ne peut pas compter. C'est donc un ouvrier qu'on ne recherche pas et qui risque d'être souvent sans travail. Sa famille manque souvent du nécessaire. L'ivrogne peut-il être un bon mari et un bon père ? Pourquoi ne l'est-il pas ? Un homme qui dépense au cabaret une partie de ce qu'il gagne doit forcément priver sa femme et ses enfants du nécessaire ; c'est donc un mauvais mari et un mauvais père.

Voyons maintenant comment on peut devenir un ivrogne. Naît-on sobre ou intempérant, comme on naît fort ou faible, blond ou brun ? On devient donc ivrogne comme on devient sobre, par l'habitude. On va boire un verre de vin ou une bouteille avec un ami, puis on y retourne une autre fois encore. On va au cabaret tout seul, non par occasion, mais par goût ; on y va le matin avant le travail, soi-disant pour prendre des forces ; on y va entre les repas ; on quitte même le travail pour y aller, et bientôt on arrive à ne plus travailler qu'à certains jours ou lorsqu'on n'a plus d'argent. Comment nomme-t-on par moquerie ceux qui sont toujours au cabaret ? (*Des piliers de cabaret.*) N'avez-vous pas connu des gens qui, en faisant ainsi, sont tombés promptement au dernier point de la misère et de la dégradation ? Vous voyez donc qu'il est facile de devenir un ivrogne.

Et comment faut-il faire pour ne pas s'exposer à contracter le vice de l'ivrognerie ?

En buvant un peu plus qu'il n'est nécessaire, en buvant quand on n'a pas soif, en buvant pour le plaisir de boire, on n'est jamais sûr de ne pas devenir un ivrogne. La puissance de l'habitude est telle que l'on arrive à faire les choses involontairement, sans y penser et sans y réfléchir. Ainsi donc, de crainte de devenir ivrognes, que devons-nous faire ? (*Nous abstenir d'aller au cabaret.*) Et pour ne pas devenir intempérants, qu'y aura-t-il à faire ? (*S'abstenir de manger et de boire plus qu'il n'est nécessaire.*) Il y a des plaisirs dont on peut jouir sans danger : ce sont ceux qu'on prend en famille, chez soi et chez ses amis. Il faut surtout, mes enfants, dès votre jeune âge, vous habituer à la sobriété et à la tempérance. Si l'intempérance nous conduit à l'ivrognerie, l'habitude de la sobriété nous en préserve.

A. DUMUID.

COMPTABILITÉ. Degré supérieur et classes primaires supérieures.

Compte d'une faillite.

Actif.

1 maison d'habitation taxée fr. 7380; 1 id. grange et écurie fr. 4825; 1 bûcher estimé fr. 1290; 1 champ long de 124 m., large de 35 m. à fr. 23 l'are; 1 id. de 95 m. de long et 68 m. de large à fr. 22,50 l'are; 1 id. de 128 m. de long et 75 m. de large à fr. 26,25 l'are; 1 pré de 150 m. de long et 96 de large à fr. 21,40 l'are; 1 id. de 77,5 m. de long et 51,2 m. de large à fr. 24 l'are; 1 verger de 56 m. de long et 37,50 m. de large à fr. 43 l'are; 1 vigne de 84 m. sur 45 à fr. 72 l'are; 1 id. de 62,5 m. sur 54,4 m. à fr. 75 l'are; 1 jardin de 48 m. sur 22,5 m. à fr. 129 l'are; 2 vaches : l'une de fr. 1100 et l'autre de fr. 955; 1 vieux cheval estimé fr. 500; 6 jeunes porcs valant fr. 195 la paire; les chars et les outils aratoires sont taxés fr. 768,50 et le mobilier fr. 1315,90. Il y a encore du foin et de la paille pour fr. 613 et 680 l. de vin à fr. 156 l'hl.

Passif.

1 obligation hypothécaire de fr. 21 000, plus intérêt au 4 1/2 % pendant 8 mois; 1 id. de fr. 5400, plus intérêt au 5 % pendant 1 an 5 mois 10 jours. (Ces deux créances seront remboursées intégralement.) Les créanciers suivants se partageront le reste proportionnellement aux sommes qui leur sont dues :

Il est dû à A. fr. 6000; à B. fr. 5000; à C. fr. 4600; à D. fr. 2800 et à E. fr. 1600.

Etablissez le compte et cherchez combien recevra chacun de ses 5 créanciers.

a) Actif

Maison d'habitation,	7380 —
Grange et écurie,	4825 —
Bûcher,	1290 —
Champ de 43,4 ares à fr. 23 l'are	998 20
» 64,6 ares à fr. 22.50	1453 50
» 96 ares à fr. 26.25	2520 —
Pré de 144 ares à fr. 21.40	3081 60
Pré de 39,68 ares à fr. 24	952 32
Verger de 21 ares à fr. 43	903 —
Vigne de 37,8 ares à fr. 72	2721 60
Vigne de 34 ares à fr. 75	2550 —
Jardin de 10,8 ares à fr. 129	1393 20
Vaches 2, l'une de 1100 et l'autre de fr. 955	2055 —
Cheval	500 —
Porcs, 6 à fr. 195 la paire	585 —
Chars et outils	768 50
Mobilier	1315 90
Foin et paille	613 —
Vin, 680 litres à fr. 156 l'hl.	1060 80

Total de l'actif Fr 36966 62

b) *Passif*

Obligation hypothécaire	Fr. 21000	
Intérêt au 4 $\frac{1}{2}$ % pendant 8 mois	» 630	21630 —
Obligation hypothécaire	Fr. 5400	
Intérêt au 5 % pendant 1 an 5 mois 10 j.	» 390	5790 —
Pour balance les 5 autres créanciers auront à se partager		9546 62
Balance,	Fr. 36966 62	36966 62

$$\text{A recevra } \frac{9546\ 62 \times 6000}{20\ 000} = 2863\ 99$$

$$\text{B recevra } \frac{9546\ 62 \times 5000}{20\ 000} = 2386\ 65$$

$$\text{C recevra } \frac{9546\ 62 \times 4600}{20\ 000} = 2195\ 72$$

$$\text{D recevra } \frac{9546\ 62 \times 2800}{20\ 000} = 1336\ 53$$

$$\text{E recevra } \frac{9546\ 62 \times 1600}{20\ 000} = 763\ 73$$

Total : Fr. 9546 62 F. MEYER.

MYTHOLOGIE ET VOCABULAIRE

Degré supérieur.

La mythologie a donné naissance à un assez grand nombre de mots souvent employés, même dans le langage familier, et dont on ne saisit le sens exact que si l'on a quelque idée des dieux et des déesses qu'ils rappellent.

Les enfants de nos écoles, les aînés surtout, ne peuvent rester tout à fait ignorants de cette partie de l'histoire, s'ils veulent comprendre quantité d'allusions qui y sont faites dans les livres qu'ils ont entre les mains. Les leçons qui suivent ont pour but de leur en faire connaître les expressions les plus usitées et le sens qu'il faut leur donner.

1.

<i>Dieux :</i>	<i>Uranus</i> , le dieu du ciel,
<i>Jupiter</i> , le maître des dieux,	<i>Apollon</i> , le dieu des arts et de la poésie,
<i>Mars</i> , le dieu de la guerre,	<i>Saturne</i> , le dieu du Temps,
<i>Neptune</i> , le dieu de la mer,	<i>Pluton</i> , le dieu des Enfers, ¹
<i>Mercure</i> , le dieu du commerce,	<i>Morphée</i> , le dieu du sommeil,
<i>Vulcain</i> , le dieu du feu,	<i>Bacchus</i> , le dieu du vin.

¹ *Enfers*, lieux bas; les anciens plaçaient les Enfers dans l'intérieur de la terre.

Déeses :

Junon, épouse de *Jupiter*,
Minerve, déesse de la sagesse,
Vénus, déesse de la beauté,
Cérès, déesse des moissons,

Bellone, déesse de la guerre,
sœur ou épouse de *Mars*,
Diane, déesse de la chasse
et du point du jour.

Remarque : Les noms de *Mercure*, *Vénus*, *Mars*, *Jupiter*, *Saturne*, *Uranus* et *Neptune* ont été donnés à sept des planètes de notre système solaire.

2.

Plusieurs des noms de dieux et de déesses qui précèdent ont formé des dérivés qui ont un rapport de sens avec eux ; exemples :

- de *Mars*, nous avons *martial*, adjectif, qui signifie belliqueux, guerrier ;
- de *Neptune*, *neptunien*, adjectif, qui se dit des dépôts de terrain formés par les eaux de la mer ;
- de *Mercure*, *mercuriale*, substantif ; état des prix courants des denrées vendues sur un marché public ;
- de *Vulcain*, *volcan*, substantif ; montagne d'où sortent du feu et des matières embrasées ; *volcanique* ;
- de *Saturne*, *saturnale* ; anciennement fête en l'honneur de Saturne, qui a donné naissance au carnaval ; actuellement, fête ou règne le désordre ;
- de *Pluton*, *plutonien* ou *plutonique*, adjectifs qui se disent des terrains formés par l'action des volcans ;
- de *Morphée*, *morphine*, substantif, alcaloïde de l'opium qui a la propriété de calmer la douleur et de provoquer le sommeil ; *morphinomanie* ;
- de *Bacchus*, *bachique*, adjectif, qui signifie de Bacchus ; *bacchanal*, substantif, grand bruit ;
- de *Bellone*, *belliqueux*, adjectif, qui aime la guerre ; *belligérant* ;
- de *Cérès*, *céréale*, substantif, graminée dont les grains servent à la nourriture de l'homme.

3.

Les expressions qui suivent et qu'on rencontre souvent seront plus facilement comprises par nos élèves après les explications qui précèdent ; on dit :

- les *foudres de Jupiter*, dards dont les anciens armaient le plus puissant de leurs dieux ;
- un *champ de Mars*, lieu destiné aux exercices militaires ;
- un *favori d'Apollon*, un poète ;
- être *dans les bras de Morphée*, dormir ;
- les *disciples de Bacchus*, ceux qui aiment le vin ;
- l'*oiseau de Minerve*, le hibou, sans doute à cause de son air méditatif ;
- une *Vénus*, une belle femme ;
- les *champs de Bellone*, les champs de bataille ;
- battre, sonner la diane*, réveiller les soldats au moyen du tambour ou du clairon.

Quelqu'un a dit avec beaucoup de vérité : « *Le trident de Neptune est le sceptre du monde* » ; ce qui signifie que l'empire des mers assure l'empire du monde.

A. GRANDJEAN.

Librairie et Edition J. H. JEHEBER
GENÈVE — 20, Rue du Marché — GENÈVE

Viennent de paraître :

O. S. MARDEN

Fais bien ce que tu fais

Un petit volume de 88 pages fr. 1.—

Ralph-Waldo TRINE

CE QUE TOUT LE MONDE CHERCHE

Un volume petit in-16, de 168 pages fr. 2.50

O. S. MARDEN

LA JOIE DE VIVRE

ou comment découvrir le secret
du bonheur

Un volume de 274 pages, 4^{me} édition fr. 5.—
id. relié » 6 50

MAIER & CHAPUIS

Rue et Place
du Pont

Escompte à 30
jours à MM. les
instituteurs de
la S. P. V.

10 %

Un de nos représentants se rend
à domicile pour soumettre les
échantillons et prendre les mesures.

Collections, gravures à disposition.



LAUSANNE

MAISON SPÉCIALE

de

VETEMENTS

pour Messieurs et Enfants.

UNIFORMES Officiers

Toute la

CHEMISERIE



Ustensiles
de cuisine
et de ménage

FRANCILLON & C^{ie}

RUE ST-FRANÇOIS, 5, ET PLACE DU PONT

LAUSANNE

Fers, fontes, aciers, métaux

OUTILLAGE COMPLET

FERRONNERIE & QUINCAILLERIE

Brosserie, nattes et cordages.

Coutellerie fine et ordinaire.

OUTILS ET MEUBLES DE JARDIN

Remise 5 % aux membres de S. P. R.

ACCORDAGES DE PIANOS
L. GINDROZ, à Avenches

Elève de M. Jean HUBER, de Lausanne

Assurance-maladie infantile

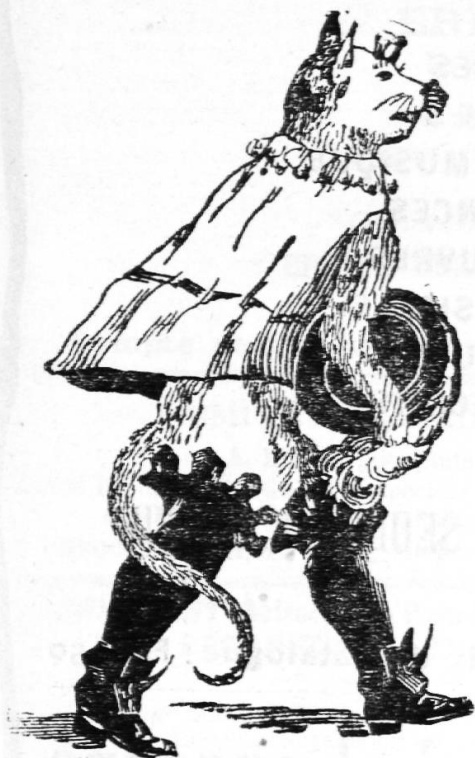
La Caisse cantonale vaudoise d'assurance infantile en cas de maladie, subventionnée par la Confédération et l'Etat de Vaud, est administrée par la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**.
L'affiliation a lieu uniquement par l'intermédiaire des mutualités scolaires, sections de la Caisse.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction, à Lausanne.

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.



Nous offrons
pendant qu'il y a du stock :

Soulier fort Derby nos 40 à 46	Fr. 29.75
Soulier de sport doubles semelles à soufflet	34.75
Bottines pour hommes Box calf ou chevreau	34.50
Bottines pour dames depuis	26.50
Richelieu pour dames depuis	15.75
Bottines pour garçons et fillettes Box calf nos 27 à 29	16.75
nos 30 à 36	18.75

Envoi contre remboursement
Echanges

AU CHAT BOTTÉ

LAUSANNE — Rue Haldimand, 2 — LAUSANNE

ENSEIGNEMENT MUSICAL

Amateurs

Nous attirons tout spécialement votre attention sur notre

LIBRAIRIE MUSICALE

renfermant environ

2500 VOLUMES

qui constituent notre

BIBLIOTHÈQUE CIRCULANTE DE LITTÉRATURE MUSICALE

et qui renferme **TOUS** les ouvrages français,

anciens et modernes, sur la

MUSIQUE et les MUSICIENS

tels que :

DICTIONNAIRES

BIOGRAPHIES

HISTOIRES DE LA MUSIQUE

CORRESPONDANCES

ANALYSES D'ŒUVRES

ESTHÉTIQUE MUSICALE

ESSAIS ET ÉTUDES

JOURNAUX ET ÉCRITS

etc etc.

Cette **BIBLIOTHÈQUE** est la **SEULE** et **UNIQUE**

en ce genre

Demandez les conditions.

Prix du catalogue: Fr. 1.50

FŒTISCH FRÈRES
S.A., à **Lausanne**

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

LV^{me} ANNÉE — N° 15



LAUSANNE, 12 avril 1919.

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REUNIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

En été tous les quinze jours.

Rédacteur en Chef:

ERNEST BRIOD

La Paisible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique

ALBERT CHESSEX Avenue Bergières, 26

Gérant: Abonnements et Annonces.

ERNEST VISINAND Avenue Glayre, 1, Lausanne.

Editeur responsable.

Compte de chèques postaux N° II. 125.

COMITÉ DE RÉDACTION:

VAUD: A. Roulier, instituteur, la Rippe.

JURA BERNOIS: H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE: W. Rosier, Professeur à l'Université.

NEUCHÂTEL: H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel.

ABONNEMENT: Suisse, 8 fr. (Poste 8 fr. 20); Etranger, 10 fr.

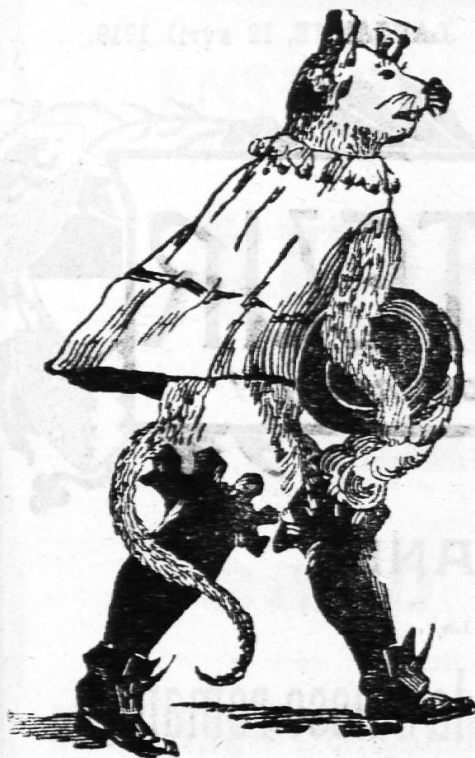
PRIX DES ANNONCES: 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces:

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE.





Nous offrons pendant qu'il y a du stock :

Soulier fort Derby nos 40 à 46	Fr. 29.75
Soulier de sport doubles semelles à soufflet	34.75
Bottines pour hommes Box calf ou chevreau	34.50
Bottines pour dames depuis	26.50
Richelieu pour dames depuis	15.75
Bottines pour garçons et fillettes Box calf nos 27 à 29	16.75
nos 30 à 36	18.75

Envoi contre remboursement
Echanges

AU CHAT BOTTÉ

LAUSANNE — Rue Haldimand, 2 — LAUSANNE

CHAPELLERIE FINE

Place Chauderon, 23 **ADRIEN BURY** 23, Place Chauderon
— LAUSANNE —

Dernières nouveautés en chapeaux feutre et paille
Articles pour enfants

Parapluies — Cannes — Cravates — Bretelles

Grand choix dans tous les genres.

Prix avantageux : Escompte 10 % aux instituteurs.

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit
gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Enseignement secondaire

VILLE DE LAUSANNE

Ecole supérieure et Gymnase des Jeunes Filles

Un **second** poste de **maîtresse secondaire** est au concours.

Obligations : 30 heures hebdomadaires de leçons.

Traitement : de fr. 2800 à fr. 3400 annuellement, suivant années de service dans le canton, augmentations cantonales légales pour années de service.

La titulaire sera tenue d'habiter sur le territoire de la commune de Lausanne.

Adresser les inscriptions, accompagnées des titres et d'un « curriculum vitæ » au Département de l'Instruction publique et des cultes, 2^{me} service, jusqu'au 19 avril à midi.

Diplôme intercantonal

pour

l'enseignement du français en pays de langue étrangère

Les examens oraux auront lieu, en 1919, à **Neuchâtel**, les **8 et 9 mai** ; les examens écrits sont fixés aux 26 et 27 juin.

S'adresser pour renseignements et inscriptions avant le **15 avril 1919**, au président de la Commission, **M. J. Paris**, directeur des Ecoles secondaires de **Neuchâtel**, ou au secrétaire, **M. H. Besançon**, chef de service au Département de l'Instruction publique, à **Lausanne**. P31307L

ACCORDAGES DE PIANOS

L. GINDROZ, à Avenches

Elève de M. Jean HUBER, de Lausanne

EDUCATEUR

On demande à acheter les années **1874** et **1875**.
Adresser les offres à la gérance, qui les transmettra.

Qui céderait à la **Bibliothèque des Ecoles normales** du canton de Vaud les numéros **18** et **45** de l'**Educateur 1916** ?

On cherche à acheter le

Grand Dictionnaire Larousse

(7 vol. et supp.) relié et en bon état. Faire offres avec prix à Mlle S. Nicod, instit. à Granges-Marnand.

Librairie PAYOT & C^{ie}, Lausanne

Ouvrages pour cadeaux de Pâques :

Cités et Pays suisses, par G. DE REYNOLD. Deux volumes in-12 elzévirien. Chaque vol. : broché, Fr. 4.50 ; relié Fr. 9.—

M. de Reynold aime toutes les parties de la Suisse et il les peint toutes sous des couleurs riantes ; il en discerne l'âme cachée aussi bien que l'apparence extérieure.

Légendes des Alpes vaudoises, par ALFRED CERESOLE. Illustrations de Eug. Burnand. In-8 carré. Broché, Fr. 6.— ; relié Fr. 9.—

C'est presque un devoir pour la jeune génération de connaître les légendes et traditions caractéristiques du génie de nos montagnards qui ont entouré si longtemps nos sommets d'un nimbe de poésie délicieuse

Collection « Les Poètes Romands »

Chaque volume in-16 : broché, Fr. 2.— ; relié demi-marroquin Fr. 5.—

1. ED. TAVAN. **La Coupe d'Onyx.**
2. LOUIS DUCHOSAL. **Le Livre de Thulé**, suivi de **Le Rameau d'Or.**
3. HENRI WARNERY. **Aux vents de la Vie.** (Sur l'Alpe, Dernières Poésies.)
4. ERNEST BUSSY. **A mi-voix**, suivi de **Poésies diverses**, etc., etc,

Les poètes romands ont été très nombreux, mais quelques œuvres seules demeurent les unes par la perfection de la forme, les autres par la sincérité de l'inspiration. Le public lettré sera heureux de pouvoir se procurer de nouveau ces œuvres presque toutes épuisées.

Deux belles anthologies littéraires

pour jeunes gens et jeunes filles, à partir de 13 ans.

1. **Les Poètes français du XIX^e siècle**
2. **Les Prosateurs français du XIX^e siècle**
par HENRI SENSINE, professeur.

Chaque volume reliure artistique demi-veau gaufré Fr. 12.—

Par le choix judicieux des auteurs et des morceaux, la Chrestomathie de M. Sensine constitue une œuvre littéraire au premier chef. D'autre part, sa classification des auteurs par périodes et par écoles, les notices littéraires consacrées à chaque écrivain, comme aussi les notes diverses qui commentent le texte, en font une histoire vraiment scientifique de la littérature française au XIX^e siècle. Les nombreuses imitations qui ont paru de cet ouvrage attestent suffisamment l'accueil extrêmement sympathique qui a marqué, dès son apparition, l'œuvre si originale et si riche de M. Sensine.